



**HAL**  
open science

## Entre traditions et modernité: les relations familiales et la différence entre les sexes aux Comores

Mohamed Ibrahima

► **To cite this version:**

Mohamed Ibrahima. Entre traditions et modernité: les relations familiales et la différence entre les sexes aux Comores. *Expressions*, 1995, 06, pp.57-75. hal-02403807

**HAL Id: hal-02403807**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02403807>**

Submitted on 11 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **ENTRE TRADITIONS ET MODERNITÉ : LES RELATIONS FAMILIALES ET LA DIFFÉRENCE ENTRE LES SEXES AUX COMORES**

**Mohamed IBRAHIMA**  
Université de la Réunion

**S**ans prétendre à une théorisation des relations sociales aux Comores ni à une étude exhaustive des relations familiales, ce travail a pour objectif de donner un aperçu de quelques aspects caractérisant les relations familiales dans un pays comme les Comores, de les décrire, non seulement tels qu'ils sont observés, mais aussi d'un point de vue subjectif, tels qu'ils sont vécus et représentés. La compréhension de ces aspects passe par l'étude du modèle traditionnel dont de nombreux traits sont encore assez vigoureux pour donner lieu à des situations conflictuelles que des compromis tendront néanmoins, avec le temps, à atténuer.

## **I. Le modèle traditionnel**

### **1.1. Groupe familial et société**

Le premier aspect à noter dans le système traditionnel est la parenté liée au principe de consanguinité, c'est-à-dire d'appartenance à la même *hinya* (clan). Même dans les groupes urbains qui ne vivent plus réellement dans le système clanique, les membres d'un l'être clan restent très attachés à leur affiliation et continuent à le vivre comme cadre référentiel, d'où une certaine exigence morale de solidarité avec les membres du clan, les « cousins », malgré l'autonomie de fait que ces groupes urbains s'accordent.

Au lien de consanguinité s'en ajoute un autre, mais qui reste au second plan par rapport au premier : celui de la religion.

L'Islam commande les structures juridiques, organise et règle la vie sociale et morale, et continue d'être respectée par tous, du moins en public.

L'appartenance à l'Islam exige à son tour une solidarité entre tous les musulmans. L'entraide, recommandée par le prophète Mohammad, oblige à

travailler sans rémunération pour la communauté. Les mosquées, mais aussi des écoles et des routes de brousse, ont été construites par *m'sada*.

L'unité sociale n'est donc pas la famille en son sens moderne, mais un groupe familial de type matrilineaire, basé en plus de la consanguinité, sur le pouvoir des hommes.

Chaque île présente de nombreuses spécificités dans l'organisation familiale et sociale. Un des points communs les plus remarquables est le mode de résidence matrilocal. La jeune mariée se voit dotée d'une maison construite par son oncle maternel ou son père sur des parcelles familiales ; son mari entre dans cette maison, et s'il la répudie, c'est lui qui en partira. La famille va donc se développer dans la maison de l'épouse (c'est l'uxorilocalité), maison de la famille maternelle puisque la transmission se fait par des femmes.

Cette transmission implique qu'il y ait, à chaque génération des naissances, et particulièrement des naissances de filles. Ainsi, à la Grande-Comore, où le système matrilineaire est le plus structuré, la fille aînée, principal chaînon de transmission, focalise sur elle toute l'attention de la famille maternelle, cependant que son père se sent très concerné par les enfants de sa propre sœur, et surtout les filles.

Il existe notamment à la Grande-Comore des biens fonciers qui se transmettent par ce lignage maternel : c'est le *magnahouli*. Dans les autres îles, par le fait de la matrilocalité, des biens afférents à la maison et à la femme se transmettent de mère en fille.

L'existence de ce mode de transmission dans une société islamique est une véritable résistance au pouvoir juridique de la *charia*, ou loi islamique, dont les dispositions en matière d'héritage sont tout autres, donnant pour les biens deux fois plus au garçon qu'à la fille.

Si la femme a une place centrale dans la structure, cela ne veut cependant pas dire qu'elle ait le pouvoir dans la famille, ni un rôle plus important que les hommes du matrilignage. Les frères, les oncles représentent la famille sur la place publique et devant la justice.

Aux hommes les places publiques et les mosquées où ils se comportent suivant une hiérarchie plus ou moins complexe selon les îles, partout marquée par le passage du grand mariage qui fait de l'individu un adulte social qui a droit à la parole et au *chéo*.

Les femmes règnent sur leur maison familiale et les espaces semi-privés de quartiers.

Deux versets du Coran assignent le pouvoir de l'homme sur la femme.

Selon le premier (II-228), l'homme a toujours le pas sur elle. Quant au second, il est plus ferme encore (IV-38) :

« Les hommes ont autorité sur les femmes, du fait qu'Allah a préféré certains d'entre vous à certains autres et du fait que les hommes font dépense, sur leurs biens, en faveur de leurs femmes... Celles dont vous craignez l'indocilité, admonestez-les ! Reléguez-les dans les lieux où elles couchent ! Frappez-les ! »

Ceci est à peine nuancé par cette concession : « Si elles vous obéissent, ne cherchez pas contre elles de voies de contraintes. »

Ces prescriptions coraniques sont une arme redoutable et l'homme, dans ces sociétés musulmanes, est en droit le seigneur et le maître.

Beaucoup plus étendu que la famille conjugale moderne, le groupe comporte trois à quatre générations vivant ensemble. Il assume la plupart des à fonctions et essaye de garder ses ressources indivises, au risque d'éluider les lois successorales de l'Islam.

Entre les divers groupes, existe une relation de compétition, aussi bien sur le plan moral que sur le plan matériel. Cet esprit de compétition a donné naissance à une dichotomie entre un « intérieur » senti comme le domaine qu'il faut voiler et dont il ne faut montrer que ce qui est susceptible d'assurer l'honneur de la famille et un « dehors » considéré comme un regard extérieur à qui l'on doit cacher tout ce qui risque de dévaloriser le groupe. Ceci peut expliquer les attitudes d'ostentation et d'exhibition tel l'éclat des festivités. Un observateur commentait cet état de chose en disant « qu'être et apparaître (dans ces groupes) sont plus importants qu'avoir ; l'avoir est d'ailleurs plus reconnu comme prolongement du social que comme moyen d'accroître le confort et les facultés de la vie »<sup>1</sup>.

Dans ce modèle, l'individu n'a aucune importance, son intérêt est secondaire : il ne tire sa valeur que de son appartenance au groupe. Ce groupe tient la première place et ses intérêts sont organisés en normes et valeurs suivant lesquelles l'individu doit agir.

Cette relation de dépendance par rapport au groupe est sentie par les individus comme un attachement à la famille. Ils estiment lui être redevable de la totalité de leur personnalité et la famille, de son côté, les considère comme sa propriété.

À l'intérieur du groupe, s'établit une hiérarchie d'autorité et de prérogatives basée sur la masculinité et sur l'âge. Elle ouvre une double distribution, chacun devant se soumettre à l'autorité d'un certain nombre d'individus et leur montrer des marques de respect (marques allant jusqu'à l'interdiction de fumer, voire de parler en leur présence), il a le droit, à son tour, à ces mêmes

1. Cité par C. Camillieri dans *Les Attitudes et représentations des jeunes dans un pays décolonisé en voie de développement*.

conduites de la part d'autres.

L'importance de l'âge se révèle à travers la sagesse des aînés, sagesse qui n'est d'ailleurs autre que le savoir des conduites adéquates à tenir suivant les situations spécifiques, savoir acquis par l'expérience.

Au sentiment d'être liés par le sang, à l'attachement à la famille ainsi qu'au fait que tout est assumé et réglé par le groupe, correspond une exigence de solidarité vécue par tous les membres du groupe et sur laquelle on sait pouvoir compter si l'on rencontre des difficultés. Ceci a pour avantage de faire régner une atmosphère de sécurité entre les individus.

Cette domination du groupe, de ses intérêts, de ses normes et de ses valeurs, se manifeste notamment à travers le mariage. D'autre part, elle est inculquée aux jeunes par l'éducation.

## 1.2. Le mariage<sup>2</sup>

Dans une société où le groupe occupe la première place, le mariage ne peut qu'être un instrument du groupe.

En même temps, il revêt pour l'individu une très grande importance. Il reste pour l'homme le moyen d'acquérir les statuts d'époux et de père, conditions reconnues de son accomplissement dans ce groupe. L'Islam a accentué la valorisation de cette institution ; le mariage est considéré comme l'accomplissement de la deuxième moitié de la religion, la première étant acquise par les pratiques religieuses. Il est donc tout à fait normal que le mariage soit obligatoire, qu'il n'ait pas pour but de satisfaire des désirs et des tendances individuels et que le bonheur même qu'il procure soit tiré de la satisfaction provenant de l'identification au groupe. Le mariage ne peut donc être réglé d'une manière autre qu'institutionnelle. Quant à sa fonction, le groupe s'en sert pour conserver ses valeurs et ses acquisitions dont la plus importante est de fournir des enfants, des garçons surtout, si la naissance est désirable sans limite : attitudes justifiées par la signification que l'on donne à la reproduction sur le plan social aussi bien que sur le plan idéologique.

Au premier plan, il est le moyen permettant l'accomplissement des deux parents : le père déploie sa virilité et sa puissance, la mère s'assure contre la répudiation et la polygamie en plus de la valorisation obtenue pendant la période de grossesse. Au second plan, les naissances symbolisent l'abondance

2. Il faut noter l'existence de deux types de mariage : le petit mariage de forme juridique, qui n'est pas reconnu socialement, et le grand mariage ou *Anda* (mariage coutumier) dont il est question dans ce de travail.

des biens comme signe de bénédiction divine et l'avenir de la famille. Dans un passé proche, les enfants faisaient la force des familles paysannes, pêcheuses ou commerçantes qui développaient ainsi des équipes de travail ou des réseaux d'échange dans le cadre d'une société traditionnelle. Actuellement, la scolarité, en principe pour tous, a diminué la productivité de l'enfant qui devient une charge pour sa famille.

Le mariage se fait par l'arrangement de deux familles du même clan. Ceci est particulièrement important dans les familles nobles possédant de grandes propriétés et des maisons familiales, maisons de femmes au caractère hautement symbolique, dans les quartiers nobles des villes historiques. Des arrangements ont été trouvés au cours de l'histoire en cas de faiblesse de la fécondité dans la famille. Soit l'on assimile les enfants de fils, qui appartiennent normalement à un autre *Ligna* : on adopte au moins une fille. Soit le mari fait entrer dans la maison de sa femme la fille qu'il a eue d'un petit mariage et l'*higna* adopte cette nouvelle descendante qui mettra au monde des enfants, des filles en particulier, renouant le fil rompu.

Dans le cadre des matrilineages d'origine noble, la nécessité de conserver les biens du lignage a pour conséquence une préférence pour le mariage entre cousins croisés, du même matrilineage. C'est entre eux que se fera le grand mariage, ou, à défaut, entre deux personnes du même village d'origine pour éviter la trop grande dispersion des biens. Ce mariage est le plus souvent stable, conforté par la famille pour des raisons d'intérêt interne. Dans les familles pauvres où peu d'intérêts matériels sont en jeu, le mariage est normalement instable et la maison de la mère représente alors le pivot de la famille maternelle, la stabilité du lignage, des liens du sang, par rapport aux maris qui entrent et sortent pour se réfugier finalement chez leur sœur.

On comprend aussi que l'endogamie soit encouragée et favorisée non seulement pour sa fonction économique qui est de garder la dot et/ou l'héritage dans le groupe, mais encore parce que la fille est considérée comme un bien de la famille, d'autant qu'elle est représentée comme un moyen de conserver la pureté du sang, particulièrement parmi les *charifs* descendants du prophète.

Le plus important des échanges rituels entre les familles des fiancés est et reste jusqu'à nos jours la dot. Certains voient dans celle-ci une compensation financière au groupe de la fille qui cède une génitrice et une travailleuse, mais on ne saurait la réduire à cette fonction. Ramenée au besoin (aussi rare cela soit-il) à une somme purement symbolique, comme cela a été recommandé par le prophète, on lui découvrirait d'autres fonctions :

- frein contre la répudiation ;
- caution partielle dont le solde serait exigible en cas de divorce ;

- moyen de tester la volonté du prétendant, surtout lorsqu'elle est élevée ;
- valorisation de la famille.

Actuellement, elle correspond à une somme mise à la disposition de la fiancée pour lui permettre d'aménager son intérieur.

On peut compter en moyenne dans la vie d'une femme comorienne deux et plus souvent trois unions, et dans la vie d'un homme un peu plus. Il est écrit dans le Coran que, si l'homme ne peut se contenter d'une épouse, qu'il en prenne deux, trois ou quatre, mais qu'il les traite avec bonté et égalité. La polygamie, pour le Comorien, est exclusivement motivée par des raisons sociales : elle est signe d'aisance matérielle car il faut entretenir femmes et enfants au même niveau ; les femmes possédant la maison et la terre, c'est une façon d'exister socialement dans plusieurs villages, voire, pour les hommes politiques, dans plusieurs îles.

La société comorienne présente la particularité d'avoir une institution du mariage très instable parce que très facile à défaire. Un mari musulman peut à tout instant répudier sa femme sans motif réel, sans préavis, sans compensation. Cette instabilité est à la fois une cause et une conséquence de la force du lien parental et elle pousse les deux conjoints à être plus confiants et plus solidaires chacun envers leurs propres parents.

### 1.3. L'éducation

Au niveau de l'éducation, on constate que l'enfant est choyé par tous les membres du groupe qui se substituent aux parents. Ils se soumettent à ses désirs, on l'entoure d'une tendresse inquiète et on se soucie de le protéger du mauvais œil.

La dépendance à l'égard de la famille est très importante. Elle est due aux conduites captives de la famille qui cherche à gagner son affection en le choyant, et à modeler son esprit en lui donnant des réponses stéréotypées accordées à chaque situation spécifique. Par exemple, quand l'enfant demande à son oncle : « Qui veut aller à Mohéli, doit aller d'abord à Chindini » ; ce dernier répond : « Le village de Chindini est la dernière escale des boutres qui rallient ensuite l'île la plus proche de Ngazidja.

Ainsi la famille transmet à l'enfant le code qui commande à la fois la parole, le raisonnement et les actes convenant aux situations. Ce code, il doit l'accepter sans le repenser : ceci fait partie de la piété filiale.

À mesure que la petite enfance s'estompe, l'éducation du garçon change de qualité, passant à une grande répressivité de la part de son père (ou de ses oncles maternels). Il était traité et devait se comporter comme un serviteur

obéissant de son père, ne pouvant se coucher ou se lever avant lui, sans permission, devant rester près de la palissade, la fermer la nuit, l'ouvrir le matin au lieu de s'asseoir près du feu. Cette répression est parfaitement cohérente avec la logique du système car elle est destinée à donner au jeune une idée négative de lui-même, à décourager la contestation éventuelle d'un système considéré comme incontestable. Le jeune est représenté comme sachant toujours moins et manquant d'expérience. Il se comporte toujours moins bien qu'il ne le faudrait, d'où la nécessité pour lui de se faire guider et suivre par les aînés.

#### **1.4. Le chef et le groupe**

Le chef, membre éminent du groupe, n'a plus à se soumettre à quiconque, jouissant des prérogatives, détenant l'autorité et en garantissant les droits à tous les intermédiaires. Sa relation au groupe est unilatérale ; on lui doit le respect. Sa bénédiction est recherchée, sa malédiction crainte.

Cette autorité est cependant compensée par des mécanismes équilibrants qui absorbent les tensions possibles et les frustrations quoique informelles (comme la nécessité d'être guidé par l'intérêt familial dans ses décisions et de distribuer ses services pour le bien de tous). Il y a donc, parallèlement à l'autorité, un interlocuteur qui s'exprime par le fait que le plus vieux et le plus sage est en même temps le père. L'attitude qui domine dans la famille envers le chef est de lui faire totalement confiance, sans le surveiller ni s'interroger sur ce qui doit se faire, ni même penser que ces attitudes donnent en retour des droits sur le chef.

Les obligations du chef n'étant ainsi qu'informelles, seule la loi religieuse tempère son pouvoir absolu par des restrictions et des limites morales. En principe, l'Islam contrôle la vie sociale, et le chef étant un notable, ne peut transgresser la charia et les coutumes.

## **II. La différence entre les sexes dans le système traditionnel**

Dans ce système, la dichotomie entre masculin et féminin est criante. Elle correspond à une suprématie avantageuse pour les hommes, se faisant sentir dès la naissance. Elle est illustrée par les cérémonies que l'on fait le jour de la circoncision du garçon et par l'éducation donnée à la fille.

En effet, dès sa naissance, une fille comorienne reflète déjà l'image de sa



mère, celle de la future épouse et de la maîtresse de maison.

On lui apprend à faire une bonne cuisine, à tenir la maison propre, à tresser les nattes, à bien accueillir les visiteurs et à bien conserver les vivres.

Il se peut que l'éducation professionnelle aille de pair avec l'éducation sexuelle. Cette dernière est d'abord précédée par les consignes particulières que l'on donne à la fille : la posture, la façon de marcher, de parler, de regarder, de manger, de faire sa toilette... Dès l'âge de huit ans, elle est informée discrètement du rôle de son organe génital et de la méfiance qu'elle doit avoir des hommes avant son mariage.

À mesure que le garçon va vers l'âge de raison, il se détache du gynécée pour s'intégrer au milieu masculin et prend conscience de la valorisation que lui procurent sa condition de mâle et sa supériorité sur le sexe féminin (liberté, etc.). Dès lors, il doit veiller sur l'honneur de la famille, par conséquent, sur la conduite des femmes de la famille.

Il arrive assez souvent que le garçon étende son autorité sur sa sœur bien plus âgée que lui ou même mariée. Mais cette autorité n'empêche pas sa soumission aux aînés. Ceci l'amène à une situation conflictuelle et ambiguë, vécue d'ailleurs par tous les mâles du groupe, du fait qu'il est éduqué simultanément à la virilité, à jouer l'homme et à obéir à l'homme. Ce conflit tend à s'atténuer au fur et à mesure qu'il saisit cette hiérarchie comme complication du système.

Adulte, le garçon fait partie du monde masculin, (séparé du milieu des femmes), de l'extérieur, du public (opposé à l'intérieur, au privé, domaine des femmes).

La relation de l'homme adulte avec sa femme, dont le choix se fait pour ses qualités fonctionnelles, est commandée par le même modèle hiérarchique du système. Elle lui doit unilatéralement respect et soumission. Son propre devoir est de subvenir à ses besoins sans qu'il soit demandé à celle-ci de l'aider.

Quant à la fille, surtout l'aînée, elle est déjà enfermée dans le groupe féminin dès son plus jeune âge. Le monde extérieur n'existe alors pour elle, particulièrement dans les milieux urbains, que comme un fond lointain. Quelques informations en filtrent à travers les conversations des femmes, à la maison ou au bain maure, informations que les hommes ont bien voulu leur donner, par exemple la célébration prochaine du mariage de Kari Ngama, à qui l'on destine M'piha Ndro.

C'est la société féminine qui se charge d'éduquer la fille en lui administrant, sans aucune ambiguïté, un dressage de soumission à l'autorité, ce qui lui évite le conflit vécu par le garçon. On la prépare à son rôle essentiel

d'épouse considéré comme sa raison d'être et auquel elle est destinée. On lui fait assimiler aussi la stratégie qui lui permettra de s'imposer dans la famille du mari, de mettre celle-ci de son côté, d'avoir raison de sa belle-mère et d'acquérir, en somme, de manière informelle, ce dont les institutions formelles la privent (les ruses, les rites magiques, etc.).

On essaie de lui faire épouser des attitudes définies par le modèle culturel comme la grâce, la modestie, l'absence de manifestation publique. Il lui est même demandé de garder le silence devant l'homme. Les normes convergent ainsi dans le cadre traditionnel pour réduire au maximum la personnalité de la femme.

La femme, conséquence de cette situation, développe une attitude ambiguë et ambivalente à l'égard du mariage : il est, d'une part, désiré comme étant ce y par quoi sa vie prend son sens social ; il lui permet d'acquérir ses statuts d'épouse et de mère sans lesquels elle aurait été déconsidérée et amoindrie ; d'autre part, il représente l'autorité masculine à craindre autant que celle du groupe auquel elle doit se soumettre et qui, en général, est très exigeant quant à ses qualités fonctionnelles. Elle subira, en particulier, l'autorité de la belle-mère qui se trouve investie d'un rôle spécial : elle veille à ce que ses brus respectent les normes et les valeurs du groupe agnatique (sur le plan des représentations, ces normes et ces valeurs sont liées à la superstition), à ce qu'elles soient de bonnes épouses et mères, et ne privent ni leurs maris, ni leurs enfants d'aucun des services auxquels ils ont droit. Mais la belle-mère profite souvent de ces retournements de sa situation habituelle pour compenser ses frustrations liées à sa condition féminine.

Les femmes s'appliquent par ailleurs, par des contes et des pratiques, à mettre la fille en garde contre la perte de sa virginité, laquelle est liée à l'honneur de la famille, à tel point qu'on développe chez elle une intense anxiété liée à cette virginité, d'autant qu'on ne l'informe pas sur ce sujet qui focalise son attention. Parallèlement à cette situation, on constate paradoxalement, sur le plan des représentations, dans les milieux sédentaires en particulier où la claustration de la femme est plus grande, qu'elle bénéficie d'une valorisation liée à la claustration même. Celle-ci révèle la valeur, d'où l'attitude des femmes se vantant d'être plus claustrées que d'autres, ce qui signifie qu'elles sont plus précieuses. On évite aussi d'évoquer, par respect, le nom de la femme, car elle ne doit pas être mêlée au monde extérieur.

L'homme se garde donc autorité et la valeur réelles, laissant à la femme une valorisation purement symbolique. Le mécanisme compensatoire chez la femme ne peut être que symbolique, puisqu'elle n'a aucun pouvoir décision-

nel. Cependant, il consiste aussi dans l'utilisation de la magie et de la sorcellerie.

### III. Les changements socio-économiques et leurs effets

À partir de 1912, les Comores sont rattachées à Madagascar. Le colonisateur rompt l'équilibre économique en l'attaquant à ses racines. L'économie de subsistance est remplacée par la culture de produits d'exportation au profit des sociétés coloniales et des petits planteurs blancs, d'où une marginalisation et une paupérisation des Comoriens tant dans les villes que dans les campagnes. De nombreux ruraux recourent à l'exode et s'entassent dans des bidonvilles, formant un sous-prolétariat au chômage.

L'intervention du colonisateur ne se limite pas à cela. Il tente délibérément une déculturation dont l'instruction est le seul moyen par excellence. Elle vise, selon des déclarations de responsables de l'époque, à former une élite fidèle au modèle français. Cette élite, choisie dans sa majorité parmi ceux qui collaborent avec le colonisateur pour protéger leurs intérêts, est orientée, directement ou non, vers la valorisation du modèle occidental et vers la sous-estimation de la culture locale, donnant ainsi naissance à de très intenses conflits, par exemple le refus des jeunes filles de porter le châle pour se couvrir la tête et le corps.

D'une part, les Comoriens se sentent offensés dans ce qu'ils ont de plus sacré : leurs croyances et leurs valeurs, dont la principale est le prestige lié à la famille et à la terre (il est préférable de mourir que de vivre humilié). D'autre part, ils se posent en responsables de la défaite de la communauté musulmane.

Ceci a pour conséquence une réaction de rejet de tout signe occidental, à tel point qu'il devient injurieux de s'assimiler aux *Mzoungous*<sup>3</sup>.

L'indépendance n'arrangera pas les choses du fait de l'ambiguïté des prises de position de la classe dirigeante. La minorité imprégnée de culture occidentale prend la relève des colonisateurs, calquant ses attitudes sur les leurs.

Sachant l'attachement du peuple à ses valeurs et à sa religion, elle s'en sert pour étayer son pouvoir, allant jusqu'à l'opposition à certaines réformes. Les Comoriens continuent ainsi à vivre une situation conflictuelle entre deux cultures, l'une étrangère et continuant à l'être, l'autre symbolisant l'identité à laquelle ils s'attachent avec acharnement et dont on se sert pour leur imposer

3. *Mzoungous* : Occidentaux.

ce qu'on veut.

### **3.1. Les répercussions de ces changements sur les relations familiales**

Le changement économique a pour effet la dislocation du groupe domestique qui tend vers le ménage conjugal quoique souvent plus étendu. Mais il n'en est pas de même pour les représentations des idées reçues. Elles demeurent vigoureuses dans une société où elles deviennent incompatibles, créant ainsi désordre et déséquilibre dans les relations familiales.

#### **3.1.1. Les conflits parents-enfants**

L'introduction d'une école à la forme et au contenu étrangers joue un rôle important dans l'incommunicabilité, voire la cassure, entre parents et enfants, la différence n'étant pas seulement quantitative mais qualitative ; entre certains sujets intégrés à une culture arabo-musulmane et d'autres munis d'une culture dite occidentale.

L'enfant ne peut donc échapper à une situation conflictuelle. Il est attiré, d'une part, par le modèle occidental et apprend à sous-estimer sa propre culture, ses parents, par conséquent, qui en sont les représentants.

Ceci amène nombre d'enfants à les exclure de leur univers, à en avoir honte. D'autre part, le père, reproduisant les rapports autoritaires unilatéraux (la distance entre enfants et parents liée à l'ancien système), l'enfant ne peut que s'y soumettre et le craindre. Les parents, faute de savoir personnel compatible avec l'éducation nouvelle, et au moment où leur présence, leur personnalité et leur conduite deviennent décisives dans le nouveau contexte (dans une famille plus restreinte où manquent les substituts du groupe), continuent à éduquer les enfants selon les anciennes normes de la piété filiale et de l'effacement de l'individu dans le groupe, à l'enfermer dans la timidité et à réprimer son esprit critique.

Ceci ne le prépare pas à l'affrontement du nouveau milieu qui exige la formation de la personnalité de l'individu. La soumission de l'enfant ne se limite pas au père, quoique nombre de ses substituts se retirent de la nouvelle famille. Les oncles et les grands-parents ne jouissent plus des mêmes droits sur l'enfant mais demeurent tout de même un certain résidu de la hiérarchie de l'âge et l'autorité des frères aînés légitimée par des devoirs de ces aînés envers la famille.

On voit encore assez souvent des élèves qui, après décès ou chômage du père, arrêtent leurs études et vont travailler pour nourrir leur famille et per-

mettre à leurs jeunes frères de poursuivre leurs études. Mais cela n'empêche pas certaines révoltes contre les frères aînés et leurs interventions.

Il est un autre résidu de l'ancien système qui, dans le nouveau milieu, ne va pas sans incidence fâcheuse sur les enfants, créant un problème nouveau. En dehors du travail, le père, continuant à considérer l'extérieur comme milieu proprement masculin et à y fréquenter la société masculine, ne rentre à la maison que pour manger et dormir. Mais le changement ne permet plus le mécanisme régulateur, c'est-à-dire la surveillance des enfants par le groupe des hommes présents et leur prise en charge par la collectivité familiale.

Devant cette absence physique et morale du père, l'enfant, livré à lui-même, investit les rues, inaugurant un autre milieu en dehors de la maison et de l'école. Quant à la mère, persistant à ne pas sortir ou peu, ses lacunes dépassent celles du père. Néanmoins, grâce à la chaleur de ses attitudes affectueuses contraires à celles du père et conformes aux exigences sentimentales de la famille conjugale, elle est plus appréciée que le père. Ses manques apparaissent d'autant plus criants qu'elle est appelée, dans la nouvelle famille, étant donné sa proximité avec ses enfants, à être l'agent éducatif principal.

Vu son ignorance, son défaut d'expérience et de contact avec le monde extérieur, d'une part, son effacement devant son époux contrairement aux exigences de la nouvelle unité familiale, d'autre part, aucun élément ne vient guider ni corriger ses manifestations affectives spontanées. Cela l'amène de fait au point de se faire complice de l'enfant pour le maintenir dans l'ignorance.

Les conflits entre parents et enfants s'accroissent d'autant que ces derniers grandissent, au moment même où ils se sentent, selon les nouveaux modèles acquis, en mesure de prendre leurs responsabilités et de réclamer leur autonomie. Ils se trouvent confrontés à des parents non enclins à renoncer à leur autorité et leurs prérogatives, ou à mesurer l'inadéquation des institutions traditionnelles, quand ils sont en situation d'en bénéficier, après avoir subi les charges et les obligations qu'elles imposaient. Ils demeurent donc convaincus de la légitimité du cycle habituel et ne comptent pas se laisser priver de la compensation de ce qu'ils estiment avoir bien mérité.

Cependant, dans de nouveaux cas, les obligations imposées par le père ne correspondent plus aux prestations qu'il doit dispenser, particulièrement quand survient un renversement dans les rôles. C'est le cas lorsque le jeune prend en charge la famille ou, du moins, subvient à ses besoins en grande partie.

Autrement dit, il continue à subir le plus d'obligations, à jouir du statut le moins élevé comme dans le système traditionnel tout en apportant maintenant

les revenus de l'extérieur, jouant un rôle important dans la société. On constate assez souvent que des hommes adultes économiquement indépendants n'osent pas braver l'autoritarisme paternel et subissent conflits et scrupules dès qu'ils veulent échapper à son influence. L'intervention du père se manifeste à plusieurs niveaux : au niveau du travail, sur le plan financier, à ceux des conduites sociales, des croyances mêmes et du choix du partenaire, d'où des conflits aigus sur ces problèmes, le dernier plus particulièrement.

### **3.1.2. Les problèmes du mariage**

En effet, les parents tiennent encore à disposer de l'union de leurs enfants, du moins à intervenir. Cette attitude paraît de plus en plus anormale à mesure que l'image du mariage se transforme, perdant ainsi son ancienne signification pour tendre vers un lien sentimental dont le but est l'entraide dans les choses de la vie.

Mais, du fait que la perception du mariage ait changé, les jeunes, n'éprouvant donc plus le même sentiment qu'autrefois d'une commune soumission au bien familial, se situent comme instruments servant les préjugés paternels, parfois même leur égocentrisme et leurs intérêts individuels. Ils refusent de se laisser abuser.

Ainsi naît chez eux une vague de protestations énergiques contre le mariage hétéronome et l'endogamie, justifiés uniquement par les intérêts des parents (sans pour cela avoir le même sentiment de redevance qu'auparavant). Ils protestent aussi contre le coût du mariage imposé par les familles, refusant ce rôle d'acteurs de la compétition ostentatoire des parents, et en subissant les frais au moment où verdure uniquement leur sens poussé alors à un degré paroxystique (dot, cadeaux, festivités).

Ils protestent aussi contre les critères d'évaluation du prétendant. Car, pour être agréé, le jeune doit déjà jouir d'une situation stable et posséder la totalité de l'équipement nécessaire à la vie du ménage. Ne parlons pas des considérations de la famille, du nom qu'on utilise comme promotion sociale, de l'habitat et des biens possédés au moment de l'union.

Mais, comme ils se heurtent à l'autorité paternelle qu'ils osent rarement braver, soit par crainte de réaction violente (menace d'être déshérité, d'être maudit), soit simplement par respect des parents, ou pour ne pas les choquer ou leur faire du mal, la révolte des jeunes se limite souvent aux protestations verbales. Qu'ils se résignent ou non, ils n'échappent pas à un conflit intense entre leurs désirs et leur piété filiale.

Un autre problème dont ils souffrent demeure la restriction et le contrôle des rencontres entre personnes de sexe opposé. L'obsession de sécurité en-

gendre l'exigence de contrat avant le contact. Or cette rencontre doit avoir pour fonction, dans le nouveau contexte, la confrontation des personnalités afin de juger de la possibilité de leur union, et le mariage s'avère donc être son point d'aboutissement. Mais, faisant du mariage, sous la pression des idées traditionnelles véhiculées par les familles, le point de départ de ce contrat, cette rencontre est donc vidée de sa fonction. Les conflits ne s'arrêtent pas une fois le mariage conclu et le ménage constitué. Bien au contraire, le couple va subir les mêmes pressions et abus, sinon pire.

À l'interventionnisme de la famille de l'époux dont il est difficile de s'éloigner, soit parce que ce serait une injure envers les parents, soit parce que les parents en ont besoin, ou encore quand le nouveau ménage n'a pas les moyens de le faire, s'ajoutera celui de la famille de l'épouse, conséquence du changement relatif de la condition féminine. Le couple se trouve ainsi partagé entre les deux familles, chacune rivalisant d'influence sur lui. Un climat de tension s'instaure, chacun des époux se rangeant du côté de sa famille. Des risques de séparation existent.

L'entourage traditionnel génère pour le jeune couple d'autres problèmes : ainsi la norme de solidarité selon laquelle il doit venir en aide à n'importe quel membre de la famille. Transporté dans le nouveau système, ceci induit un geste ruineux du fait que l'aide est perçue sur un salaire individuel. La norme d'hospitalité l'oblige à accepter les visites, parfois prolongées et onéreuses, qui peuvent en outre lui être imposées à n'importe quel moment ; ceci risque d'empêcher l'établissement d'une économie domestique. En outre, il doit satisfaire les désirs ostentatoires des deux familles, encore liés à l'honneur. Et l'on persiste à compter sur les jeunes pour élever et sauvegarder l'honneur surtout lorsqu'ils bénéficient d'un traitement relativement élevé et d'une rémunération plus importante que le père.

D'autres problèmes surgissent entre les conjoints eux-mêmes, puisant leur source dans les relations entre les sexes que nous abordons ci-dessous.

### **3.2. Les problèmes actuels entre les sexes**

Apparemment on peut dire qu'un grand changement s'est opéré quant au rapprochement entre les sexes. Les femmes jettent le voile, travaillent à l'extérieur de la maison. Les filles, scolarisées, sortent de plus en plus, côtoient les garçons. Mais que sont réellement cette promotion et cette libération féminines ?

Si la naissance de la fille ne donne plus lieu à autant de mécontentement qu'auparavant, elle n'est tout de même pas aussi désirée par les parents que

celle du garçon, ce qui se répercute sur leur comportement envers elle. De ce fait, on constate que la fille est négligée au profit du garçon.

Dès l'enfance, la fille vit un complexe d'infériorité. Il ne se limite pas uniquement au manque du pénis à la vue de l'organe sexuel du petit frère dont parle Freud. Il s'amplifie et s'approfondit de la valeur que revêt cet organe aux yeux de l'entourage féminin. Cet organe, par contre, devient un centre d'intérêt et de fierté pour le garçon. Et souvent, au moment même où la petite fille assiste à cette valorisation, son organe à elle devient centre de préoccupation pour les parents qui surveillent de près ses gestes, de peur qu'elle n'y touche.

Par ailleurs, dans le rapport fille/père, ce dernier garde une distance vis-à-vis de sa fille. Il représente pour elle l'autorité masculine à craindre. L'ancienne image de l'inégalité des sexes réapparaît dans d'autres aspects du comportement des parents. Ils accordent toujours la priorité, sinon l'exclusivité, au garçon en ce qui concerne la poursuite des études et l'équipement nécessaire. Ils délèguent au garçon, comme dans le système traditionnel, le droit de veiller sur l'honneur de sa sœur en la surveillant, en la corrigeant même s'il le faut.

De ce fait, le conflit entre frères et sœurs supplante entre eux l'ancienne solidarité, et cela d'autant plus que la fille, se rendant compte de la contradiction du comportement du frère qui oriente l'ancienne autorité vers ses propres intérêts en n'en gardant que les avantages, n'accepte plus aussi facilement de s'y soumettre.

Et permettre l'instruction de la fille ne signifie pas pour autant une ouverture sur le monde, ou un moyen de se créer une place dans la vie sociale. Cela doit être, par contre, considéré comme une valeur extérieure s'ajoutant aux valeurs traditionnelles pour mieux réussir dans les temps nouveaux ce qui reste son unique destinée : le mariage. Le paradoxe dans lequel vit la fille comorienne a souvent des conséquences néfastes sur sa motivation et son rendement scolaires d'autant que sa scolarité risque d'être interrompue n'importe quand (si le parti espéré se présente).

Ainsi donc, si la fille a pu franchir la porte de la maison, elle demeure enfermée tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'honneur de la famille demeurant lié à sa virginité, l'école ne lui évite pas la surveillance et le contrôle sévère de ses démarches à l'extérieur, de ses contacts et de ses lectures. Elle continue à la mettre constamment en garde contre les hommes, et de façon plus intense même du fait qu'elle devient plus exposée au danger depuis qu'elle a commencé à sortir.

On ne saurait donc s'étonner en remarquant que la fille, même scolarisée,



demeure assez renfermée, superficielle et naïve, ce qui la rend plus facile à duper, et aboutit à des résultats contraires à ceux que l'on recherche. Les attitudes liées aux représentations encore vivaces, mettant les effets de l'instruction entre parenthèses, prennent donc la relève dans la claustration. La Comorienne moderne accepte de plus en plus mal son statut, surtout le divorce unilatéral, le signe le plus visible de son asservissement. Enfin, vis-à-vis de la polygamie, malgré sa réticence, elle s'adapte aux structures sociales admises.

D'autres conséquences de cette situation apparaissent dans les relations entre deux jeunes de sexe opposé, soit avant le mariage, soit à l'intérieur du ménage.

L'exclusivité, sinon la priorité, de l'instruction du garçon a eu pour l'effet, au lendemain de l'indépendance, de creuser l'écart entre les deux sexes, écart qui, aujourd'hui, tend à s'atténuer.

Désirant se marier, le garçon instruit ne trouve plus, au moment voulu, dans son milieu, le modèle qu'il se fait de la femme. Ce phénomène a provoqué, entre autres, une vague de mariages mixtes, avec tous les conflits et les protestations que cela peut créer.

D'autre part, l'incommunicabilité entre jeunes de sexe opposé suscite et entraîne la méfiance, voire l'hostilité des filles qui fréquentent les mêmes institutions que les garçons. Ceci est dû à différents facteurs. Tout d'abord, cette méfiance leur a été inculquée.

Ensuite, beaucoup de garçons, libérés de la surveillance du groupe, se comportent avec désinvolture et abusent de la confiance de la fille. Enfin, ces mêmes garçons tiennent, tout comme leurs aînés, à la virginité de leur femme. Ils en considèrent l'absence comme une atteinte à leur propre honneur, même s'ils s'avèrent seuls à être au courant. Les préjugés des garçons, liés à leur sentiment de supériorité, à la manière dont ils se comportent avec les filles, ne peuvent que creuser l'écart entre les deux sexes.

On constate donc une manipulation sélective de la culture moderne par l'homme, ce qui apparaît dans les attitudes contradictoires envers le sexe féminin en général, l'épouse en particulier.

Le même jeune, en effet, revendique la libre fréquentation entre les sexes, se montre réticent quand il est directement concerné par sa propre sœur et agressif quand il apprend que celle-ci fréquente effectivement un garçon ; c'est un signe de mauvaise foi, particulièrement lorsqu'il s'accompagne de la conviction qu'il ne saurait y avoir de relation sentimentale non contrôlée sans relation sexuelle. Cette idée que les hommes se font du passé de la fiancée ou de l'épouse constitue une source d'anxiété. Certains se détournent de la fille

parce qu'elle les a suivis dans un flirt dont ils ont pris eux-mêmes l'initiative.

De ce fait, un grand nombre de jeunes continuent à s'épouser et à se choisir sans se connaître, leur choix portant sur le visage à présent découvert, mais non sur la personnalité qu'ils ne peuvent atteindre. De nombreux divorces découlent de la déception due à cette absence de profondeur des relations.

Vis-à-vis de son épouse, le Comorien fait souvent preuve du même égoïsme traditionnel, en dépit de son inclination vers le modernisme. D'une part, la jalousie demeure aussi vigoureuse dans l'esprit des jeunes que chez leurs aînés. Le travail de la femme, par exemple, donne lieu à de fortes tensions allant jusqu'à la rupture. En général, les hommes sont partagés, devant l'accès de la femme à la vie publique, entre le désir de la garder au foyer et celui l'échapper à la précarité économique.

Concernant la femme, ses sorties restent subordonnées à l'autorisation du mari. Même quand il accepte l'émancipation de l'épouse, il ne le fait que dans la mesure où il le considère comme utile au foyer. Et le domaine des responsabilités féminines doit être, selon l'opinion générale, limité à quelques fonctions « convenables à la femme » telles les carrières sociales et médicales. Quant aux activités politiques ou syndicales, elle en est quasiment écartée.

En ce qui concerne la répartition des rôles, le mari continue à s'emparer des tâches et décisions importantes, laissant les subalternes à la femme.

D'autres attitudes manifestent encore le sentiment de supériorité de l'homme. Il éprouve, par exemple, du désarroi devant la personnalité plus affirmée de sa femme, son salaire ou sa fonction supérieurs aux siens. Certains cherchent à fonder cette inégalité plus affirmée en avançant l'infériorité féminine, la faiblesse de sa nature ou de son psychisme.

Mais il faut reconnaître que, du côté de la femme aussi, apparaît une tendance similaire à une manipulation sélective de la culture. Au moment où elle revendique sa liberté, elle demeure attachée aux avantages du système traditionnel : mettre ses revenus à part et vivre en parasite sur ceux de l'homme ; maintenir la conduite ostentatoire accentuée par les produits de la nouvelle société.

## **Conclusion**

La société comorienne possède toutes les caractéristiques d'une société hautement hiérarchisée, centralisée et construite sur une plateforme féodale.

Il s'agit avant tout de l'autorité et du pouvoir des parents sur les enfants ou du plus âgé sur le plus jeune.

Ce sont essentiellement les rapports père/fils qui comportent le caractère féodal par excellence. Le père, selon la coutume, ne peut se tromper ou rarement, et, de ce fait, agit en maître absolu sur son fils qui n'a aucun droit de contredire.

On constate qu'il existe des conflits permanents père/fils et mère/fils. Mais, au nom de la coutume, les « interdits », les oppositions, restent latents. Ils sont rarement extériorisés. Et si cela se produit, l'enfant se rebelle et quitte sa famille, mais, le plus souvent, surtout en milieu rural, il préfère refouler son agressivité plutôt que de vivre en dehors de celle-ci.

Les problèmes et les conflits actuels de la société comorienne, et des jeunes Comoriens notamment, relèvent, à notre avis, plus de l'ordre sociopolitique que de l'ordre socioculturel. Les exigences économiques et sociales permettent la continuité dans le changement des relations familiales. L'avenir des jeunes reste sombre, comme en témoignent la crise profonde que connaît l'école depuis 1990, avec des années blanches et semi-blanches, et le manque de perspective en matière d'emplois.

Ainsi, d'une part, le nombre d'enfants de parents strictement traditionnels diminue régulièrement. Se substitue une génération intermédiaire relativement mieux intégrée au nouveau système, ouverte et tolérante du fait qu'elle admet les conduites des jeunes enfants comme phénomène « général », les dissociant d'une révolte individuelle.

Par ailleurs, on constate que les jeunes eux-mêmes, après une période effective de révolte, finissent par être récupérés par les traditions et la famille, consciemment ou pas, opérant donc un recul sur leurs attitudes, acceptant des concessions, voire même des sacrifices.

## Bibliographie

- CAMILLIERI Carmel (1971), *Les Attitudes et représentations des jeunes dans un pays décolonisé en voie de développement*, thèse de doctorat, Paris.
- CHOUZOUR Sultan (1994), *Pouvoir de l'honneur, tradition et contestation en Grande-Comore*, Paris, L'Harmattan.
- CUISENIER Jean (1974), *L'Endogamie et l'exogamie dans le mariage arabe*, Paris, L'Homme, mai-août.
- FASQUEL Jean (1991), *Mayotte, les Comores et la France*, Paris, L'Harmattan.
- FAUQUE L. P. (1955), « La famille musulmane au contact de l'Occident, aperçu de à l'évolution comparée », *Les Cahiers de faits et des idées*.
- GUY P. (1954), *Traité de droit musulman comorien 1954*, tome 1 : *Statut*

*personnel. Le droit comorien, ses sources, ses justiciables, les actes juridiques, Alger, Kaechilin.*